

Mairie d'ANCEAUMEVILLE  
Département de la Seine-Maritime  
Arrondissement de Rouen  
Canton de Bois-Guillaume

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

Tél : 02 35 32 59 72  
Fax : 02 35 32 10 53

———— Séance du 18 janvier 2021 ————

**L'An deux mil vingt-et-un, le dix-huit du mois de janvier à vingt heures trente, se sont réunis à la salle des mariages de la mairie les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LANGLOIS, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués le 12 janvier 2021.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Absents : 2

Procurations : 2

Nombre de votes : 15

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs LANGLOIS Jean-Marie - FOUCAULT Yves - HOYÉ Didier - THOMAS Claude – ALEXANDRE Charlotte - BELIN Fabien – COUESNON Delphine - GODARD Harmony - LARCHEVEQUE Carole – LE BIHAN Virginie - LEPAGE Éric - QUINTINO David - TORCHY Odile.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Etait absent excusé** : Madame HAMEL Aurélie a donné sa procuration à Madame THOMAS Claude - Monsieur LE GALL Régis a donné sa procuration à Madame GODARD Harmony.

Madame GODARD Harmony, Conseillère Municipale est nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 30 novembre 2020.

### **2021-01 : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Le budget primitif 2021 étant voté en avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

En effet, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), (le BP 2020 avait prévu 200 244.50 euros en dépenses d'équipement soit 25% = 50 061.13 euros) selon le détail suivant :

Article 2152 : Signalisation panneaux – 2 feux : 4000 euros

Article 2181 : Rideaux occultant pour le local des chaises dans la salle polyvalente qui sert de dortoirs lors du centre de loisirs : 1000 euros

Article 2181 : Porte extérieure bibliothèque : 4000 euros

Article 2183 : Changement du matériel informatique : 4000 euros

Article 2184 : 3 isoaloirs et 1 urne pour les élections : 798 euros

Article 2188 : Organigramme : 500 euros

Article 2188 : Chauffage intelligent et détecteurs lumière présence et mouvements pour deux classes : 6000 euros

Article 2188 : 2 aspirateurs qualité industrielle : 1500 euros

En résumé : 21 798 euros avec la répartition suivante :

Article 2152 : installations de voirie : 4000 euros

Article 2181 : installations générales, agencements et aménagements divers : 5000 euros

Article 2183 : matériel de bureau et matériel informatique : 4000 euros

Article 2184 : mobilier : 798 euros

Article 2188 : autres immobilisations corporelles : 8000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation, à l'unanimité,

- de **mandater les dépenses d'investissement 2021** dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

Le BP 2020 avait prévu 200 244.50 euros en dépenses d'équipement soit 25% = 50 061.13 euros

- **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **2021-02 : Demande de subventions Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2021**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de demander des subventions à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2021 dans les projets d'investissement suivant :

- Construction et réhabilitation des bâtiments scolaires
- Construction et réhabilitation des bâtiments communaux
- Edifices culturels
- Voirie
- Sécurité : équipements de lutte contre l'incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

- **demande** une subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR au titre de la construction et réhabilitation des bâtiments scolaires,

- **demande** une subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR au titre de la construction et réhabilitation des bâtiments communaux,

- **demande** une subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR au titre des édifices culturels,
- **demande** une subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR au titre de la voirie,
- **demande** une subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR pour la sécurité : équipements de lutte contre l'incendie
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces affaires et à engager les travaux,
- **autorise** Monsieur le Maire à inscrire ces dépenses au budget primitif 2021,
- **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **2021-03 : Remboursement d'un acompte de 200 euros pour l'annulation de la réservation de la salle polyvalente**

Suite à la demande écrite d'une famille et au vu des circonstances sanitaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la **majorité (1 abstention** : Monsieur Quintino) pour le remboursement de l'acompte de 200 euros pour la location de salle des fêtes prévue du 03 et 04 juillet 2021. Le chèque CIC N°2284355 d'un montant de 200 euros a été encaissé le 21/01/2020 via une titre de recette n°2 bordereau n°2 – Article 752 – Tiers : régisseur salle.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par **14 voix pour et 1 abstention** (Monsieur Quintino),

- **décide** de rembourser l'acompte de 200 euros aux administrés pour la réservation de la salle polyvalente prévue du 03 au 04 juillet 2021,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

### **2021-04 : Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs le mercredi : autorisation de signer, mettre à jour et présenter à nouveau le Projet Educatif Territorial (PEDT) aux services compétents**

Dans le cadre de l'ouverture de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) périscolaire depuis le mercredi 6 janvier 2021, il est à prévoir la mise à jour et la création de diverses démarches administratives. Ce, afin d'intégrer ce nouveau dispositif jeunesse dans le projet éducatif global communal. Ainsi, au-delà des valeurs éducatives et sociales défendues, il sera possible de solliciter des aides financières.

#### **LE PEDT**

Le PEDT (Projet Educatif Territoriale) est **un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant**. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Le PEDT Anceaumevillais a été créé pour la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires. Afin, de pouvoir y associer le Plan Mercredi, le PEDT a été mis à jour avec le fonctionnement et l'existant actuel.

### **PEDT ANCEAUMEVILLAIS**

Collectivité territoriale :	ANCEAUMEVILLE
Maire :	Mr LANGLOIS Jean Marie
Nom du correspondant :	Mme GOSSE Séverine
Fonction :	Agent d'animation

Adresse : Mairie, 105 place Evode Chevalier 76710  
ANCEAUMEVILLE

Téléphone : 02 35 32 59 72

Adresse électronique du correspondant : [anceaumeville.mairie@orange.fr](mailto:anceaumeville.mairie@orange.fr)

Le P.E.D.T. traduit la volonté de la municipalité d'agir pour la jeunesse. Il sert de « guide » à l'ensemble des partenaires éducatifs présents aux côtés des enfants et des jeunes de 2 à 18 ans sur les temps péri et extrascolaires. Il assure la cohérence de l'ensemble des actions menées sur notre territoire.

### Périmètre d'action

Territoire concerné : Anceaumeville

### Recensement de l'existant

#### I – LE TERRITOIRE

*Anceaumeville d'après l'INSEE compte 671 habitants au premier janvier 2021. Cette population va croître suite particulièrement à la création de lotissements prévus par le PLU. C'est une commune rurale située à 20 km de Rouen. Elle est entourée de 5 communes dont Montville avec 4800 habitants. La commune est peu touchée par le chômage (6% - moitié, moins que le département), mais a tout de même quelques familles en difficulté. La moitié des habitants du village sont des employés et des ouvriers, un tiers sont des professions intermédiaires et des cadres.*

*La commune est située sur le canton de Bois Guillaume. Elle fait partie de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) qui se compose de 64 communes et compte plus de 53 000 habitants. Elle est issue de la fusion de 3 communautés de communes et de 4 communes qui appartenaient à une autre communauté de communes. La CCICV est organisée en trois pôles de proximité situés à Buchy, Martainville-Epreville et Montville.*

*Il n'y a pas de transport en commun sur Anceaumeville à l'exception des transports scolaires vers les lycées et le collège. Cependant, Montville notre commune voisine, est desservie en train par la ligne Rouen-Dieppe.*

*PLU : L'aménagement des lotissements a commencé début 2017. Le premier lotissement est terminé et complètement habité (11 maisons) Deux lotissements sont en cours d'aménagement pour une capacité de 39 habitations dont 8 qui seront gérées par un bailleur social. Enfin deux autres lotissements devraient voir le jour avec environ 15 habitations supplémentaires.*

#### Les agents communaux : 8 employés

##### ⇒ Titulaires :

- 1 secrétaire de mairie,
- 1 agent d'animation,
- 1 ATSEM,
- 1 agent technique garderie périscolaire, restauration scolaire, entretien communal (locaux et extérieur)
- 2 agents techniques entretien de la commune (locaux et extérieurs)

##### ⇒ Non titulaires :

- 1 agent technique d'entretien des locaux et de restauration scolaire
- 1 agent adjoint d'animation garderie périscolaire et ALSH périscolaire

#### Les locaux :

- La mairie
- La mairie rez de chaussée et étage
- La salle des mariages
- L'école Camille Claudel, place Evode Chevalier

- 3 classes dont une double avec le dortoir
- 1 préau
- Sanitaires extérieurs
- 1 local rangement extérieur
- Le centre socioculturel Guy de Maupassant
- la bibliothèque / médiathèque
- le restaurant scolaire
- une salle polyvalente et sa cuisine.
- La garderie périscolaire

L'école primaire Camille CLAUDEL :

La mise en place du PEDT a été mis en place durant l'année scolaire 2015/2016. La commune était dans sa seconde année des temps liés à l'aménagement des rythmes scolaires.

Soucieux de sauvegarder les effectifs de l'école, les élus décident de ne plus accorder de dérogation scolaire.

Durant deux années, par le biais d'une convention, les enfants de CMI et CM2 ont suivi leur scolarité à Eslettes (commune voisine).

Depuis la rentrée 2019, tous les niveaux sont de retour au sein de l'école Camille CLAUDEL.

Effectif école Camille CLAUDEL 2020/2021

Petite Section 7 enfants - Moyenne Section 14 enfants = Classe de 21 enfants

Grande Section 9 enfants – CP 3 enfants – CE1 9 enfants = Classe de 21 enfants

CE2 8 enfants – CMI 9 enfants – CM2 10 enfants = Classe de 27 enfants

Eléments de loisirs extérieurs :

- Un terrain de boules
- Une table de tennis de table
- Un grand espace vert

Structures Accueil de Loisirs :

ALSH Extrascolaire 3 – 12 ans : Ouverture la première semaine des vacances d'Hiver, Printemps, et Automne, ainsi que cinq à six semaines durant l'été (début et fin de session). Les effectifs varient entre 8 et 20 enfants.

ALSH Périscolaire : Le périscolaire a fonctionné durant les années d'aménagement des rythmes scolaires, puis lorsque la commune est repassée en semaine de 4 journées, le dispositif a pris fin.

Depuis quelques temps, nous avons reçu quelques demandes de familles intéressées pour une ouverture de l'ALSH communal le mercredi. Lors du conseil municipal du mois de novembre 2020, il a été décidé l'ouverture de ce dernier.

Cette décision fait suite à un sondage réalisé auprès des familles.

Ludisports :

La communauté de communes propose par la présence d'un éducateur sportif des activités de découvertes sportives. Cette activité se déroule pour les enfants du CP au CM2 tous les lundis de période scolaire de 16 h 30 à 17 h 30. Ce, pour un tarif de 26 euros par enfant. Le groupe est composé de 6 à 18 enfants par séance.

Ludiculture :

La communauté de communes propose d'initier les enfants de maternelle aux disciplines artistiques et culturelles pour un tarif de 32 euros par enfant. Leur animateur formé en ces domaines met en place des ateliers découverte ludique. Le groupe est composé de 12 enfants maximum.

*Dispositif :*

*Un contrat enfance jeunesse est en place depuis plusieurs années et court jusqu'en 2021. La CAF mettant fin à ce dispositif ; il y a le projet d'une Convention Territoriale Globale au sein de la CCICV.*

*Le CEJ comprend l'ALSH extrascolaire et périscolaire.*

*Depuis septembre 2020 la garderie périscolaire est devenue municipale.*

*Les associations :*

*Anceaum'en Fêtes*

*Anceau-Rando*

*Api Joëlette Team*

*Club des Loisirs d'Anceaumeville : Gym volontaire pour femmes et Pilat.*

*Les anciens combattants*

*Les anciens élèves d'Anceaumeville*

*Les chaussons d'Anceaumeville (boxe)*

*Les épis dorés (les anciens du village)*

*Rétro Brothers*

*Tennis de table AMFTT - Anceaumeville Montville Fontaine Tennis de Table.*

*Les manifestations :*

*Chaque année une journée jeunesse est organisée. Au-delà des structures gonflables, l'aspect prévention y est très développé notamment par la présence de professionnels en ce domaine. Des expositions et des animations prennent également place toute la journée.*

*Anceaum'en fêtes œuvre à l'animation du village par diverses manifestations tout au long de l'année : Fête patronale Saint Gilles, Repas dansant, Thé dansant, Expositions, ...*

*Le PEDT :*

*Il est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale. Le porteur du PEDT Anceaumevillais est Monsieur le Maire d'Anceaumeville. Le PEDT est coordonné par l'agent d'animation communal qui l'anime et travaille à en faire un vecteur de lien entre les différents acteurs et partenaires, il sera un support de collaboration. Il permet de formaliser une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il permet d'articuler et de mettre en cohérence les différentes activités des enfants.*

## **II – LES VALEURS EDUCATIVES :**

La finalité prônée par l'équipe municipale est de développer la citoyenneté, la vie démocratique et l'épanouissement de chacun à travers le vivre ensemble.

Au nom de cette finalité, les élus ont à cœur la promotion et le développement de l'animation du village, notamment par la mise en œuvre d'actions conduisant à créer une convivialité dans tous les lieux où les enfants et les jeunes sont accueillis.

Les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail rendent plus que jamais nécessaire les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants et adolescents hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle régulière.

Les loisirs de proximité participent à quatre fonctions fondamentales :

- Un service de garde collective des enfants utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.
- Un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces des ALSH pour vivre des activités adaptées à leur âge et susceptibles de les intéresser et développer leur soif de découverte et d'apprentissage (curiosité, créativité, inventivité).
- Un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants. Des activités axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences (le vivre ensemble).
- Un lieu de rencontre et de réalisation de projets.

Ces quatre fonctions concourent à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant et du jeune. A chaque niveau il est vecteur de partenariat entre les agents des ALSH et les différents acteurs de la vie des enfants et des jeunes (parents, enseignants, élus, associations, ...). Le PEDT favorise la cohérence pédagogique entre les différentes actions, structures et les différents intervenants.

*Les structures de loisirs de proximité sont des lieux d'apprentissage : vie en collectivité, solidarité, tolérance, autonomie, respect, ouverture sur le monde. Elles favorisent les relations des personnes entre-elles et les relations de chacun au groupe. Chacun reçoit cet apport dans le respect de son individualité et des différences avec la prise en compte de ses capacités, compétences et motivations en tant que personne en construction.*

*Qu'entendons nous par :*

*Autonomie : Etre autonome, c'est se connaître, s'affirmer, agir, résoudre des problèmes, avoir des relations sociales, maîtriser sa vie émotionnelle, se poser des questions, penser par soi-même, choisir, s'exprimer et communiquer.*

*Citoyenneté : Etre citoyen à part entière passe par la capacité à défendre des valeurs, à susciter des projets et à s'impliquer pour faire bouger les choses. La véritable citoyenneté se nourrit du débat, de la confrontation des points de vue, de la compréhension des diversités, de l'ouverture aux autres.*

*Ouverture sur le monde : Préparer les enfants et les jeunes à être ouverts et respectueux des différences individuelles (physiques, sociales ...), de la diversité des langues, des cultures ; favoriser sous différents modes dans la perspective d'un enrichissement collectif.*

*Solidarité : ce n'est ni de l'assistance, ni de la charité, c'est un acte d'entraide librement consenti qui suppose une réciprocité, un retour.*

*Respect : respect de soi, des autres, de l'environnement.*

*Lien avec le projet d'école :*

*Il est essentiel qu'il y ait une synergie avec le projet d'école. Le futur projet d'école est en réflexion et en début d'écriture. Il sera la ligne commune aux activités et actions liées à la jeunesse à partir de septembre 2021.*

*Le PEDT Anceamevillais a débuté en lien avec le Projet d'école « le développement durable », il est en cours avec « les émotions et les couleurs » puis se poursuivra avec le thème qui sera proposé par l'équipe enseignante dans les prochaines semaines. Il y aura donc un travail parallèle, de concertation et en commun.*

*Les notions éducatives défendues dans le PEDT et le projet pédagogique reposent sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mise en œuvre par les adultes, ce qui favorise l'accès à la citoyenneté de toute la jeunesse qui participe aux accueils de*

loisirs. Les objectifs mis en action par l'équipe d'animation en découlent. Le projet pédagogique est adapté à chaque période de centre, il décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que les moyens, méthodes, démarches et critères d'évaluation. Les familles et la municipalité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation. Les documents sont à disposition en mairie et à l'ALSH.

*1- Les objectifs :*

*L'épanouissement personnel de l'enfant et l'apprentissage de la vie en collectivité sont les bases de toutes les activités proposées au bénéfice de l'enfant et de sa construction. Les fils conducteurs sont le projet éducatif communal, le PEDT, le projet pédagogique et le projet d'école.*

- Favoriser les échanges, les relations et la communication entre tous les acteurs de la jeunesse.
- Permettre une relation éducative centrée sur le projet, les actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants.
- Permettre l'évolution des enfants selon les principes de la convention internationale des droits de l'enfant (ex : sécurité physique, affective et morale).
- Favoriser la découverte, l'inventivité, la créativité, l'imagination, et le dépaysement.
- Permettre à tous les enfants d'accéder à une diversité d'activités.

*Afin d'être en cohérence avec les objectifs ci-dessus, le directeur des ALSH met en place des instances de régulation et d'évaluations régulières du travail avec l'équipe d'animation. Ces objectifs permettent à tous les enfants : épanouissement, construction de leur autonomie, intégration présente et future dans la société, acquisition de nouvelles connaissances et compétences.*

*2- La ligne éducative :*

- Créer du lien social.
- Développer un cadre sécurisant de vacances.
- Respecter le rythme de chacun.
- Développer des situations dans lesquelles les enfants seront acteurs.
- Promouvoir la solidarité, l'entraide, l'écoute, le respect d'autrui.
- Développer l'autonomie, la prise d'initiative dans un contexte objectivement maîtrisé.
- Développer le sens du discernement.
- Favoriser l'implication, la responsabilisation de chacun vis à vis de soi et des autres.
- Permettre de s'ouvrir à d'autres cultures dans une logique de respect des hommes, de leur histoire, de leur croyance et de leurs pratiques quotidiennes
- Favoriser l'émergence de projets.

*3- Les effets attendus :*

Au regard des difficultés que rencontre la commune au niveau des déviances et des incivilités dès la préadolescence. Il est attendu que ce travail en coopération puisse tendre vers une prise de conscience des droits et des devoirs de chacun dès le plus jeune âge. Les enfants actuels sont les adolescents et jeunes adultes de demain. Les apports éducatifs de tous les acteurs et la richesse morale et civique des activités proposées auront pour but de favoriser une ligne éducative de respect des autres et de l'environnement. Une prise de conscience que chacun a des droits, mais également des devoirs et que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

En terme comportemental :

- Favoriser l'épanouissement et la confiance en soi de l'enfant



- Apprendre à cohabiter et partager des activités avec des enfants dits parfois « différents ». Surmonter ses appréhensions, développer sa patience et sa tolérance.
- Construire une relation et des rapports différents. Entre enfants et entre enfant et adulte qui se retrouvent parfois sur le temps scolaire et en ALSH.
- Favoriser l'intérêt d'agir pour la planète.

En termes d'ouverture sur l'extérieur :

- Accroissance de l'intérêt de l'enfant pour les activités extrascolaires associatives.
- Permettre la découverte des activités extrascolaires de proximité : bibliothèque, associations sportives communales, sentiers de randonnée, jardin partagé.

### III – LES ACCUEILS DE LOISIRS

#### 1 – Périscolaire

##### a – Recrutement de l'équipe d'animation

Les élus ont fait le choix de composer l'équipe l'animation avec l'agent d'animation communale qui est également en direction de l'ALSH extrascolaire. Celle-ci sera accompagnée d'une animatrice qui est celle de la garderie communale. Tout comme pour l'équipe d'animation extrascolaire, la volonté est de permettre aux enfants de changer un minimum de fois d'animateur dans l'année (lorsque cela est possible).

##### b – Les horaires :

L'accueil de loisirs du mercredi se déroule au sein du centre socio culturel Guy de Maupassant.

Les enfants sont accueillis entre 8 h 30 et 9 h 30. Une garderie est proposée de 8 h à 8 h 30.

La fin de journée (sortie) se déroule entre 17 h 30. Une garderie est proposée entre 17 h 30 et 18 h.

Durant la période d'aménagement lié à l'épidémie CODID 19, le départ du centre est proposé entre 16 h 30 et 17 h 30.

##### c – Tarifs, inscriptions, organisation :

Tarifs et inscriptions : A.L.S.H. Périscolaire :

L'inscription est proposée de vacances à vacances scolaires. Les familles peuvent modifier les inscriptions jusqu'au lundi qui précède le mercredi concerné.

Les tarifs :

##### Tarifs en euros :

Quotient familial	Journée (habitants Anceaumeville)	Journée (hors commune)	Demi journée
Supérieur à 637,20	10,44	16,56	5
Entre 534,78 et 637,19	9,42	15,55	5
Entre 432,41 et 534,77	8,40	14,40	5
Inférieur à 432,41	7,26	14,16	5
Enfants placés par l'ASE	8,40	8,40	5
Enfants en vacances à Anceaumeville		Tarifs résidents	5

Horaires Demi-journée 8 h 30/9 h 30 à 12 h 00 Ou 13 h 30 à 16 h 30/17 h 30
---

Les documents d'inscription sont fournis de différentes façons :

- Par mail
- Par courrier
- En mairie
- Lors des manifestations

- A la garderie

d – Les repas :

Les repas sont livrés par une société traiteur nommé « API Restauration » et réchauffés par une femme de service.

Les goûters sont également commandés à cette société.

e – Les locaux :

L'A.L.S.H. se déroule au sein du centre socio culturel. Les enfants disposent donc de locaux avec une salle d'activités, une salle de jeux, un coin calme et une cuisine. Il y a également possibilité de disposer d'autres salles et la bibliothèque.

Les animateurs disposent d'une régie matérielle non accessible aux enfants.

Au niveau de l'extérieur il y a possibilité d'utiliser la cour de récréation de l'école et de la garderie municipale.

f – La raison d'être de la mise place du plan Mercredi

Proposer un mode de garde supplémentaire de qualité facilitant la vie des habitants.

Promouvoir des activités éducatives nouvelles et/ou régulières

Développer les activités sportives

Développer l'accès à la bibliothèque et le plaisir de lire

**2 – Extra scolaire**

a – Recrutement de l'équipe d'animation

S'agissant d'un petit accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera composée d'un directeur et d'un animateur pour l'ALSH 4-12 ans. En lien avec l'augmentation du nombre d'habitants, l'équipe d'animation pourrait passer éventuellement à 3 agents (2 animateurs). Le recrutement a lieu tout d'abord par CV et lettre de motivation, puis par entretien fait par l'agent d'animation communal (directeur de l'ALSH). Les changements d'animateurs seront évités dans la mesure du possible. Lorsque cela sera incontournable, il y aura une priorité de donnée aux anciens stagiaires BAFA bénévoles ayant été à la hauteur du poste confié.

b – Les horaires :

A.L.S.H. 3 – 13 ans :

Un pré accueil a lieu entre 8 h et 8 h 30, puis un accueil échelonné entre 8 h 30 et 9 h 30. Le repas se déroule à midi. La fin de la journée est à 17 h 30. Une garderie a lieu entre 17 h 30 et 18 h 00.

c – Tarifs, inscriptions, organisation :

A.L.S.H. Extra scolaire 3 – 12 ans : les tarifs sont soit à la journée ou à la semaine avec un tarif spécifique pour les hors commune. Tous les enfants bénéficient d'un tarif selon le quotient familial, celui-ci est dégressif au prorata du nombre d'enfants du foyer inscrit au centre.

Les documents d'inscription sont fournis de différentes façons :

- Par mail
- En mairie
- A la garderie
- Par courrier
- Lors des manifestations

**Tarifs en euros :**

Quotient familial	ANCEAUMEVILLAIS					EXTERIEURS				
	Journée	Semaine	2 <sup>nd</sup> enf	3 <sup>ème</sup> enf	4 <sup>ème</sup> enf et +	journée	Semaine	2 <sup>nd</sup> enf	3 <sup>ème</sup> enf	4 <sup>ème</sup> enf
Supérieur à 637,20	10,44	47,06	35,81	24,56	13,21	16,56	74,69	56,30	37,82	19,43
Entre 534,78 et 637,19	9,42	41,89	31,64	21,39	11,15	15,55	69,51	52,13	34,76	18,28
Entre 432,41 et 534,77	8,40	36,66	28,43	19,28	10,04	14,40	65,40	48,92	32,55	17,17
Inférieur à 432,41	7,26	31,39	24,26	16,02	8,89	14,16	60,93	44,85	30,79	16,02
Enfants placés par l'ASE	8,40	36,66	28,43	19,28	10,04	8,40	36,66	28,43	19,28	10,04
Enfants en vacances à Anceaumeville						Tarifs résidents	Tarifs résidents	Tarifs résidents	Tarifs résidents	Tarifs résidents

**d – Les repas :**

Les repas sont livrés par une société traiteur nommé « API Restauration » et réchauffés par une femme de service.

Les goûters sont achetés en supermarché et préparé par l'équipe d'animation.

**e – Les locaux :**

L'A.L.S.H. se déroule au sein du centre socio culturel. Les enfants disposent donc de locaux avec une salle d'activités, une salle de jeux, un coin calme et une cuisine. Il y a également possibilité de disposer d'autres salles et la bibliothèque.

Les animateurs disposent d'une régie matérielle non accessible aux enfants.

Au niveau de l'extérieur il y a possibilité d'utiliser la cour de récréation de l'école et de la garderie municipale.

**3– Les activités, leur encadrement, la communication****a – Activités, programmes et conditions matérielles :**

Le fil conducteur reste le PEDT en lien avec le projet d'école. Lors de chaque session un thème sera abordé à travers des activités cuisine, du sport, des activités manuelles, du chant, des jeux, ...

Le thème des mercredis périscolaires sera mis en place de vacances à vacances en lien notamment avec les saisons et/ou les évènements.

Le planning des activités Extrascolaires et le menu sont affichés chaque lundi dans les locaux de l'ALSH. Pour le périscolaire, ils sont affichés le mercredi matin.

Les activités de l'accueil de loisirs sont : jeux, jeux de société, jeux sportifs, sport, cuisine, temps libres, théâtre, activités manuelles et créatives, éveil musical, etc ... Des intervenants viennent enrichir les expériences des enfants. Ils ont ainsi eu la chance de rencontrer divers champions du domaine sportif, d'être initiés à la protection de l'environnement avec le SMEDAR, de partager une journée d'ALSH avec les gendarmes et leurs activités de prévention, ...

La commune d'Anceaumeville a une diversité matérielle assez conséquente qui permet aisément de mettre en place des initiations variées et des activités manuelles diverses et variées.

**b - Encadrement :**

Au niveau des APS (activités physique et sportive), la directrice de l'accueil de loisirs étant diplômée d'un BEESAPT, d'un BEES 1 judo jujitsu et DEJEPS judo jujitsu, les activités sportives lui sont donc confiées.

Les taux d'encadrement et le nombre de diplômés sont respectés. Tous les animateurs sont en possession du BAFA ou équivalent. Au sein de l'équipe, la directrice est diplômée en secourisme et des remises à niveau sont proposées chaque année. Des intervenants sont employés ponctuellement afin que les apports soient diversifiés et de qualité. Ces derniers sont en supplément de l'équipe en place.

Le rôle éducatif de l'animateur :

- Etre garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Etre à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes.
- Savoir accepter le refus : solliciter sans forcer.
- Etre force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- Permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation.
- Adapter les activités à l'âge des enfants.
- Gérer complètement son activité de la préparation au rangement.
- Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Faire part à la coordonnatrice des problèmes survenus au cours de la journée
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Respecter les horaires de travail.

#### c- La place des enfants dans le choix d'activités

Au sein de l'ALSH, les enfants sont force de propositions en s'inspirant de recherche d'activités. Au-delà de leurs apports, les animateurs proposent sur chaque temps 2 à 3 activités. Ainsi chacun s'engage sur l'une d'elle en fonction de ses goûts et des capacités liées à son âge. Le contexte du village et la proximité avec les enfants permettent également le choix de thèmes pouvant aborder la passion connue d'un ou plusieurs des enfants concernés au fur et à mesure des sessions. Ainsi, l'enfant peut enrichir ses camarades de son savoir ou savoir-faire.

Des temps d'enfants/animateurs sont organisés. L'enfant volontaire choisi une activité à mettre en place et animer. Ceci leur permet de prendre conscience des différents paramètres indispensables au bon déroulement d'une activité : sécurité, matériel, adaptabilité à tous, encadrer, animer, motiver.

#### **4 – Accueil des publics particuliers**

Au sein de l'école communale, plusieurs enfants ont un PAI. Les raisons en sont bien sûr différentes. Le travail en proximité avec l'école permet à l'équipe d'animation de connaître la situation de chaque enfant et d'en faire émerger des activités cohérentes favorisant la réussite et l'enrichissement personnel de tous. .

Les enfants en situation de handicap sont accueilli dans les diverses structures, activités et manifestations organisées. Les locaux sont adaptés et les animateurs informés et formés en adéquation avec l'enfant accueilli.

La vie en collectivité avec des enfants « dits différents » permet de développer notamment la tolérance et la bienveillance. Ces valeurs sont indispensables.

### LE PEDT

## **IV – LE PEDT – Projet Educatif Territorial**

### **1 – Son fonctionnement et sa composition**

Le comité de pilotage est composé des élus, de l'équipe enseignante, de l'équipe d'animation périscolaire, des représentants d'associations que nous espérons de plus en plus nombreux au fur et à mesure, des représentants institutionnels, des représentants des parents d'élèves. Les intervenants sont également invités à intégrer le comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunira un minimum de trois fois par année à raison d'une fois tous les 4 mois.

Les invitations se feront par courrier remis ou postés, et par mail.

Le rôle de la coordonnatrice :

Encadrer l'équipe d'animation.

Etre garante de sécurité physique des enfants et des encadrants.

Mettre en place des temps de réunion avec l'équipe

Etablir d'un projet d'animation.

Etre présente sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents et les animateurs

Faire le point sur le matériel afin d'anticiper les achats tout en respectant les contraintes budgétaires.

## **2 - Les modalités de transmission des informations aux familles**

- Les familles ont accès au projet éducatif et pédagogique communale et au PEDT en toute liberté et des exemplaires sont à disposition à l'accueil de loisirs.

- L'accessibilité de l'équipe d'animation est favorisée par le fait que la directrice de l'accueil de loisirs est l'agent d'animation communal à laquelle toutes les fonctions liées à l'enfance, la jeunesse et l'animation sont déléguée. Le projet pédagogique est travaillé avec les animateurs.

Le projet éducatif est envoyé aux animateurs avant embauche.

Les comptes rendu de réunion du comité de pilotage PEDT sont affichés en mairie.

## **3- Moyens mis en œuvre pour le respect du rythme des enfants.**

L'accueil libre entre 8 h 30 et 9 h 30 a été mis en place afin que les enfants qui le peuvent puissent dormir un peu plus longtemps le matin. Cette heure permet également d'accueillir les enfants et leur famille sans se hâter. Cela permet d'avoir le temps d'échanger.

Les enfants qui arrivent entre 8 h et 8 h 30 et les enfants qui arrivent durant l'heure d'accueil peuvent prendre le temps de vivre leurs premiers contacts et activités librement et tranquillement.

Après le repas, les plus jeunes dont les parents le souhaitent et les enfants qui en éprouvent le besoin peuvent profiter d'un temps sieste ou d'un temps repos.

Le respect du rythme de l'enfant est primordial. Lorsque la fatigue se fait sentir, le risque accentogène est plus élevé ainsi que les conflits. A Anceaumeville, l'effectif nous permet d'adapter les activités à ce que nous ressentons de l'énergie des enfants.

## **4- Evaluation du PEDT**

Périodicité de l'évaluation du projet : Annuelle avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

### **Critères d'évaluation**

Un questionnaire est remis aux familles et aux enfants, ainsi qu'aux membres du comité de pilotage en fin d'année civile. Un temps est également pris avec les enfants à la fin de chaque semaine afin de faire un bilan et de leur donner la parole de façon plus officielle. Chacun explique les activités et moments qu'il a le plus apprécié. Ces temps sont souvent vecteurs de propositions.

Ces évaluations permettent de connaître la satisfaction de chacun et ainsi d'adapter, renouveler ou non ce qui a été proposé. Les attentes de la mairie sont que ces bilans fassent émerger des réflexions, des activités nouvelles et soient vecteurs de qualité et d'amélioration.

Ce multiple sondage permet d'obtenir le ressenti des différents acteurs de la vie communale. Les commissions et le groupe de pilotage pourront ensuite s'inspirer des propositions et des avis pour tendre vers une adaptation permanente et pertinente.

Le comité de pilotage de fin d'année scolaire s'appuie donc sur le retour des sondages et de l'évolution de la fréquentation.

Mesure de la satisfaction des parents.

- Relations avec l'équipe d'animation. Les parents échangent t-ils avec les animateurs ou restent-ils distants ? Cherchent t-ils à être force de proposition ?
- Le ressenti de leur enfant. Les enfants sont-ils demandeur pour leur participation et inscriptions aux temps et session ALSH ? Sur quelles activités les familles ont senti une satisfaction de leurs enfants ?
- Les réponses au questionnaire
- Mesure de la satisfaction des enfants
- Relation avec l'équipe d'animation. Les enfants sont-ils motivés pour les activités proposées ? Sont-ils force de proposition ?
- Relation entre enfants. Ecoute, conflit, négociation, tolérance, ... Les animateurs pourront notamment travailler à une meilleure intégration des enfants qui d'ordinaire ont des difficultés à se mélanger à leurs camarades durant les temps récréatifs.
- Epanouissement lors des activités
- Assiduité
- Respect du Projet éducatif et du projet pédagogique
- Par l'équipe d'animation
- Interêt de ces projets pour les enfants, les familles et le groupe de pilotage
- Satisfaction des élus
- Relation avec l'équipe d'animation
- Réunion Bilan
- Satisfaction du groupe de Pilotage
- La qualité des échanges
- Le nombre de participants aux réunions et leur assiduité

Les différents acteurs du comité de pilotage sont invités à réfléchir pour améliorer la précision du mode d'évaluation qualitatif et quantitatif. Poser les chiffres et écarts attendus pour une évaluation pertinente des activités permet de tendre vers une meilleure précision des analyses bilans.

L'évaluation est réalisée par le comité de pilotage sur présentation d'un rapport de la direction de l'ALSH.

Monsieur le Maire,

Jean Marie LANGLOIS

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer, mettre à jour et présenter à nouveau le Projet Educatif Territorial (PEDT) aux services compétents, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

### **2021-05 : Avenant à notre convention auprès de la CAF pour la mise en place de l'ALSH-périscolaire afin d'être à jour du contrat CAF et de la Prestation de Service Ordinaire**

#### **LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CAF**

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement passé entre la Caf et une collectivité locale afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

Le CEJ de la commune prend fin en 2021, il doit donc être renouvelé au niveau du dispositif ALSH extrascolaire (vacances scolaires) et un avenant doit être sollicité au niveau de l'ALSH périscolaire (mercredi)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes conventions, contrats, avenants, renouvellements liés à l'arrêt du CEJ actuel et/ou à son renouvellement.
- **charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

### **PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE - CAF**

La Prestation de service ordinaire (PSO) La PSO est une **aide financière** de droit commun visant à soutenir le fonctionnement des ALSH.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes conventions, contrats, avenants, renouvellements liés PSO ALSH extrascolaire et à sa demande pour l'ALSH périscolaire
- **charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

### **2021-06 : Autorisation de signer et mettre en place le Plan Mercredi auprès des services compétents**

#### **LE PLAN MERCREDI**

Le plan mercredi propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité respectant les principes de la charte qualité « plan mercredi ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les démarches administratives indispensables à la mise en place du Plan Mercredi auprès des services compétents,
- **charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

### **2021-07 : Convention Territoriale Globale**

La **convention territoriale globale** (CTG) est une **convention** de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre : la Caf, le conseil départemental; et une commune ou une communauté de communes.

La CCICV a informé de sa volonté de créer une CTG qui prendrait la suite du CEJ. Donc, en 2021, le CEJ soit sera renouvelé, soit le CTG sera mis en place.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes conventions, contrats, avenants, renouvellements liés à la création du CTG avec la CCICV,
- **charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

## ➤ Questions diverses

⇒ Madame TORCHY souhaite savoir pourquoi laisser l'éclairage public allumé le soir alors que le couvre-feu est à 18h00.

Monsieur Langlois répond qu'il s'agit de 10 armoires de commande qu'il faudrait faire reprogrammer sur l'ensemble du village pour changer les horaires du soir, et pour choisir quel nouvel horaire ? De plus le couvre-feu à 18H00 n'est pour l'instant prévu que pour une durée de 2 semaines.

Effectivement le temps de coupure la nuit est programmée manuellement, mais il n'est pas certain que l'économie d'électricité générée par une éventuelle coupure avancée le soir rentabilise le coût de l'intervention pour la reprogrammation des horloges. De plus la période que nous vivons actuellement est déjà assez triste comme cela et il n'est pas souhaitable de se plonger dans le noir plus tôt qu'à l'accoutumée. Enfin malgré le couvre feu avancé il y a encore des gens qui de par leur emploi rentrent tard chez eux.

Les horaires ne seront pas modifiés.

Rappel : L'éclairage public est totalement coupé du 1 mai au 31 août inclus.

N.B. Les horaires d'allumage le soir, et d'extinction le matin, se font automatiquement à l'aide des horloges qui ont une fonction astronomique et qui tiennent compte de l'heure théorique du lever et du coucher du soleil.

⇒ Monsieur LEPAGE demande un point sur les travaux du lotissement du Clos du Colombier.

Monsieur LANGLOIS explique que l'aménageur ALTEAME en est aux couches de finition de la voirie à l'intérieur du lotissement, toutes les parcelles sont raccordables aux différents réseaux et donc viabilisées.

Il ne reste que 4 parcelles à vendre et un premier permis de construire a déjà été accordé. Plusieurs autres permis ont été déposés et sont à l'étude. Les premières constructions ne devraient donc pas tarder à sortir de terre.

Monsieur Foucault présente le macrolot (8 logements adaptées aux seniors) qui va être construit par le Foyer Stéphanois, et précise que lors d'une réunion, le Foyer Stéphanois nous a informé que s'agissant d'un habitat social, les futurs locataires des logements du macrolot seront soumis à conditions de ressources.

Monsieur LANGLOIS précise que les travaux d'aménagement du lotissement ont été perturbants pendant plusieurs semaines pour les usagers, travaux auxquels se sont ajoutés la pose de la nouvelle canalisation d'eau potable Route du Bocasse et la pose des câbles en souterrain pour le déploiement de la fibre optique sur cette même route, de Bosc la Mer vers Anceaumeville, s'ajoutent à tout cela différents raccordements du lotissement vers les réseaux existants sur le domaine public.

⇒ Madame LE BIHAN s'inquiète pour sa propriété car les ruissellements sont de plus en plus nombreux, nous signale que sa haie en bordure de voirie est en train de se déraciner et finira un jour sur la route.

Monsieur Langlois lui répond que depuis les événements du 27/12/2019 le contact a été pris avec le nouveau Syndicat de Bassins Versant Cailly/Aubette/Robec (SBVCAR) qui remplace l'ancien Syndicat de Bassin Versant Clères/Montville, et qui en a repris les compétences.

Des rencontres ont déjà eu lieu avec Madame la Directrice du SBVCAR, sur le terrain, lors d'un des événements pluvieux en février 2020 au niveau de la Ratière et chez Madame LE BIHAN, afin de constater l'ampleur du phénomène.

La proposition de la Mairie était de créer un ou deux bassins tampons de taille conséquente dans l'axe de ruissellement en amont des habitations à protéger Route des



Chatenières, avec un débit de fuite dirigé vers le ravin existant dans le bois, en passant **sous** la chaussée.

La SBVCAR se positionne plutôt sur ce qu'on appelle de l'hydraulique douce, ce qui revient à faire des aménagements sur les terres en amont comme par exemple la création de noues en bordure de route et d'autres interventions à définir dans les parcelles cultivées qui constituent l'impluvium.

La question de l'urbanisme est abordée avec ses effets sur le ruissellement.

Monsieur FOUCAULT précise que pour toutes nouvelles constructions les eaux de pluie doivent être gérées à la parcelle ce qui a pour effet de ne pas amplifier les problèmes de ruissellement déjà existant ou de ne pas en créer de nouveaux. Monsieur LANGLOIS précise que sur l'impluvium qui alimente l'axe de ruissellement qui longe la Route des Chatenières et qui passe chez Madame LE BIHAN il n'y a pas eu de modification de l'urbanisme. Par contre le changement climatique n'augure rien de bon et qu'effectivement les événements sont plus importants et plus rapprochés qu'autrefois. Dans une enquête concernant le PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) dirigé par la Métropole Rouen Normandie, et bien que ce questionnaire soit plutôt orienté vers les phénomènes d'inondations liés aux débordements des rivières et aux remontées de nappe, le Maire a précisément évoqué le problème de ruissellement qui nous intéresse.

Pour terminer sur ce sujet important, Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas la compétence de la gestion des eaux de ruissellement, qu'en cas de travaux dans ce domaine il n'est pas certain que Monsieur le Receveur accepterait de régler les factures puisque l'on est sur la compétence d'un syndicat, et plus important encore, si la commune engageait des travaux comme un ouvrage mal calculé qui céderait à un moment donné avec des dommages à déplorer, matériels ou pire encore humains, la responsabilité du Maire serait directement engagée. Il faut garder à l'esprit qu'avant toute réalisation de cet ordre des calculs de débit d'eau sur les axes de ruissellement doivent être réalisés par des organismes compétent et agréés.

Monsieur le Maire reprend contact dès demain avec le SBVCAR afin de relancer les démarches engagées en 2020 et d'avancer sur le sujet. A noter que comme dans beaucoup d'autres domaines, la crise sanitaire que nous vivons a mis un coup d'arrêt brutal notamment lors du premier confinement dans beaucoup de domaines et sur beaucoup de dossiers en cours.

### ➤ Informations :

- Plan Communal de Sauvegarde : Monsieur Foucault explique notre PCS, informe qu'une mise en situation organisée par la Préfecture aura lieu le 28 janvier 2021. Ce PCS va devoir être mise à jour avec le changement de Conseil Municipal (notamment les noms et coordonnées du Poste de Commandement Communal)

Une copie du PCS actuel va être envoyée sur forme numérique à tous les membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant le prochain conseil et ainsi voir les personnes de l'ancienne équipe qu'il est nécessaire de remplacer.

Ce sujet sera donc à l'ordre du jour lors du prochain conseil Municipal.

- Date du prochain Conseil Municipal : 08 mars 2021

Fin du Conseil Municipal à : 21h45

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre  
Le Maire, Jean-Marie LANGLOIS

